

Le paysan, l'État et les sécheresses

(Ngohé, Sénégal : 1972-1982)

Jean-Marc GASTELLU

Économiste ORSTOM, Apartado 18-1209, Lima 18, Pérou

à Clémence MBAYE,
Chef de maison à Louanga

« L'ordre que notre esprit imagine est comme un filet, ou une échelle, que l'on construit pour atteindre quelque chose. Mais après, on doit jeter l'échelle, car l'on découvre que, si même elle servait, elle était dénuée de sens ».

(Umberto Eco : « Le nom de la rose »).

RÉSUMÉ

Un retour, en décembre 1982, dans un village du Sénégal étudié de 1966 à 1972 a permis de constater des transformations du système de production. Ces changements sont dus aux sécheresses qui ont frappé cette zone en 1972, 1977 et 1980. Mais des interventions de l'État, suscitées en partie par ces sécheresses, sont aussi responsables de ces transformations : aide alimentaire, décentralisation administrative, Code de la Famille.

MOTS-CLÉS : Système de production — Sécheresses — Changements — Aide alimentaire — Administration — Législation sur la famille — Sénégal — Serer.

ABSTRACT

The farmer, the State and the droughts. Ngohe, Senegal, 1972-1982

A return, in December 1982, in a village of Senegal studied between 1966 and 1972 enabled me to notice changes in the farming system. These changes were brought about by droughts in 1972, 1977 and 1980. But they also resulted from State interventions — food assistance, a new administrative organisation, a new civil law.

KEY WORDS : Farming system — Droughts — Changes — Food assistance — Administration — Civil law — Senegal — Serer.

En août 1972, je revenais, avec quelques amis, d'un voyage le long du fleuve Sénégal. A Tivaouane, la capitale des Tidjanes, nous fûmes arrêtés par un cortège de travestis : les femmes étaient habillées en hommes, les hommes en femmes.

Leurs vêtements étaient de paille ainsi que les lunettes et accessoires. Comme nous les interrogeons, ils nous dirent que c'était pour faire venir la pluie. Les sécheresses qui ont frappé le Sénégal ces dernières années débutaient. Quelques jours plus tard, je quittais le pays.

J'y retournais dix ans plus tard et retrouvais Nghôhé-MBayar pour y évaluer les bouleversements apportés par les sécheresses. Mon premier choc fut d'y constater la présence d'un noyau administratif, au cœur du quartier de Ngodilème : une école, une maternité, un foyer de jeunes, une maison rurale. La Mission Catholique, autrefois desservie par le clergé de Diourbel, était habitée par des religieuses qui enseignaient, dispensaient des soins aux adultes et aux nourrissons, aidaient à la promotion des femmes. Dès mon arrivée, une clé m'était donnée : venu en témoin des misères du Sahel, je tombais, en fait, sur des manifestations d'interventions extérieures, dont celle de l'État (1). De nombreuses disparitions parmi mes anciens amis, dont Diène Dione, le Chef de village, me donnèrent la mesure du temps...

Les observations alors recueillies doivent être rapprochées du système de production de Nghôhé tel qu'il avait été décrit pour la période comprise entre 1966 et 1972 (2). Il faut en rappeler les grands traits.

Le système de culture juxtaposait productions pour l'autoconsommation et pour la vente, sur des parcelles distinctes. Les cultures pour l'autoconsommation étaient le sorgho (*bassi*), le mil à cycle court (*pod*), le mil à cycle long (*matye*). La culture pour la vente était l'arachide (*aren*). Des cultures d'appoint leur étaient parfois associées, telles que haricots (*niaw*), tomates et condiments. Le manioc était cultivé à l'écart, dans de rares champs clos, sur l'emplacement d'anciennes habitations. Des produits de cueillette complétaient l'alimentation : feuilles et fruits de baobab, *bissap*, ...

Les structures agraires correspondaient à ce qui avait été décrit ailleurs (3) : deux tiers du terroir étaient mis en culture, environ un tiers réservé à une jachère pâturée avec fumure animale. Les superficies cultivées se répartissaient selon les mêmes proportions : deux tiers pour les cultures pour l'autoconsommation, un tiers pour l'arachide. Elles étaient faibles (4).

L'équipement dont disposaient les cultivateurs combinait des outils légers (*iler*, haches, machettes) et un matériel d'introduction récente (semoirs, houes, charrettes), tiré par des chevaux et des ânes, acheté par endettement sur les récoltes à venir. Malgré l'action entreprise dès 1964, la mécanisation n'était pas intégrale. En 1970, 44 groupes de production sur 96 ne possédaient pas de matériel moderne.

Au sein du groupe de production, le temps de travail annuel était ainsi réparti selon les cultures :

- mils : 52,5 %
- arachide : 45,9 %
- autres cultures : 1,6 % (5).

Les champs de mils et sorgho dont le produit était destiné à l'autoconsommation étaient cultivés en coopération par les hommes du groupe de production, sauf pour deux opérations culturales : les semis, effectués par des équipes mixtes ; la glane, réservée aux femmes. Les autres champs de mils recevaient le travail de leur seul détenteur. L'organisation du travail de l'arachide était, dans les normes, fondée sur une division sexuelle des tâches. Les faits montraient qu'elle était plus complexe et variait selon la composition du groupe domestique. Si les hommes étaient plus nombreux que les femmes, ils suppléaient, parfois, leurs épouses, handicapées par de lourdes tâches ménagères ; quand les femmes étaient les plus nombreuses, elles venaient en aide à leurs maris. L'organisation des cultures d'appoint se calquait sur les précédentes : le manioc était cultivé comme les mils et les haricots comme l'arachide.

Une aide des voisins (*a sim*) remédiait aux insuffisances provisoires du

groupe de production. Ces échanges fournissaient un solde légèrement positif pour les groupes en observation (6). L'aide se répartissait ainsi :

- 36,6% du temps de travail pour les mils,
- 63,4% du temps de travail pour l'arachide.

Cette répartition s'explique par la place occupée par le déterrage de l'arachide, opération qui doit être menée rapidement. D'autres formes de travail collectif se manifestaient parfois : association de jeunes (*mal*), secours à une personne âgée ou malade (*dimle*), corvée villageoise (*lukit*). La coopération momentanée de deux individus, avec apport de matériel et de cheptel, telle qu'elle avait été décrite par B. DELPECH pour le sud du Sine (*ndamir*), n'existait pas à cette époque à Ngohé (7).

Tous ces faits conduisaient à conclure à une intégration prudente de l'arachide dans le système de culture. Cette intégration avait été opérée selon un schéma précis : des fonctions qui étaient réparties entre plusieurs cultures antérieures avaient été assignées à la nouvelle production. Dans le même sens, des innovations techniques et les mesures législatives du pouvoir central avaient subi des réinterprétations au plan local. C'était la conséquence du maintien d'une forte autonomie du MBayar, qui n'avait été brisée ni par la colonisation ni par la politique de l'État sénégalais au cours de la première décennie d'indépendance. De longues périodes d'accommodation des apports de l'extérieur étaient parfois interrompues par de brusques flambées : la jacquerie de 1950 en était un exemple.

Or ce que je relevais en 1982 contredisait l'image que j'avais moi-même esquissée. Les sécheresses qui ont sévi depuis 1972 étaient responsables de ces changements. Mais, derrière ce phénomène, j'en voyais poindre un autre, tout aussi important, et qui lui était lié : une intervention croissante de l'État dans la vie des villages.

LE PAYSAN ET LES SÉCHERESSES

Les sécheresses ne sont pas un phénomène récent dans l'histoire du Sénégal (8). Les habitants de Ngohé se souviennent d'un épisode particulièrement douloureux, à la fin de la seconde guerre mondiale : ils se nourrissaient de tourteaux d'arachide, achetés grâce à des bons obtenus en travaillant pour le Chef de canton. A une période plus récente, 1968 fut une année éprouvante quand on la compare aux années antérieures (9).

Mais 1966 fut marqué par un fort recul de la production d'arachide alors que le total des précipitations annuelles était supérieur à celui de l'année précédente. En fait, ce n'est pas le total absolu des pluies qui importe, mais leur répartition au long de la saison des cultures, calculée en nombre de jours de pluie, en particulier pour les mois de juillet et d'août, à l'époque de la croissance des mils et de l'arachide. Depuis 1965, la chronologie des hivernages déficitaires à Ngohé est la suivante : 1966, 1968, 1972, 1977, 1980 et 1983. En dix ans, de 1972 à 1982, la moyenne décennale des pluies serait passée de 650 à 450 mm (10). Les versions des cultivateurs permettent de dépasser les chiffres et de décrire le déroulement des crises.

Les sécheresses ont appauvri le système de culture du MBayar. Cette diminution des potentialités agricoles a été masquée par une extension de système de production (11).

Un appauvrissement du système de culture

J'ai été frappé par des signes d'appauvrissement du système de culture par

rapport aux souvenirs que j'avais conservés : disparition de certaines espèces végétales, fin de la jachère annuelle, évasion du troupeau.

La disparition d'espèces végétales

En dix ans, la nappe phréatique avait baissé d'environ cinq mètres (12). Les arbres dont les racines n'étaient pas assez profondes avaient disparu ou étaient en train de mourir. C'était le cas des manguiers de la Mission Catholique, que je n'ai pas retrouvés. Les champs étaient parsemés de troncs morts d'*acacia albida* (*sass*), l'arbre qui jouait un rôle essentiel dans la restitution de la fertilité du sol. De même, les *ngan* (*celtis integrifolia*) et les palmiers étaient en piteux état. Seuls, les baobabs conservaient leur feuillage dense et continuaient de fournir fruits, écorce et feuilles pour les besoins de la vie quotidienne.

Le raccourcissement de la saison des pluies a simplifié le système de culture, éliminant les plantes à cycle long. L'une de mes grandes surprises fut de constater la disparition du mil tardif (*matye*), dont la durée de croissance était inadaptée aux nouvelles conditions pluviométriques (13). Il occupait la première place dans la répartition des cultures en 1967-1968 ! Cette disparition était accélérée par l'action de parasites : chenilles et perce-oreilles (14). Le sorgho subissait le même sort, victime des mêmes causes. Je n'ai retrouvé aucun champ de manioc. Parmi les légumes, il n'y avait plus de piments et les courges (*o lim*) se portaient bien mal.

Ce tableau pourrait paraître très sombre ; il faut le nuancer. La simplification du système de culture est incontestable puisqu'il est ramené à deux productions principales (mil à cycle court et arachide), en rotation continue, avec parfois une association de haricots dans le mil. Cependant, les variétés cultivées sont plus résistantes, plus productives que par le passé ; elles ont été mises au point au CNRA de Bambey (15). En sus, le mil *pod* a toujours été plus prisé sur le plan alimentaire que le *matye* (16). D'ailleurs, l'évolution ne semblait pas irréversible en 1982 : les cultivateurs conservaient des semences de *matye* et de sorgho, et tentaient chaque année des essais, avortés, il faut l'avouer (17). Dans le village voisin de Kalyre, la récolte de sorgho était bonne, ce qui était expliqué par la qualité du sol.

Toutefois, cet appauvrissement du système de culture est une menace pour l'avenir, car une réduction de la diversité des productions diminue les possibilités d'adaptation à des conjonctures variées (18).

La fin de la jachère annuelle

Deuxième surprise : la jachère annuelle (*a tos*), qui couvrait environ un tiers du terroir, reconstruite à chaque début d'hivernage pour enclorre les troupeaux, n'existait plus ! L'une des caractéristiques majeures du système de production du MBayar appartenait au passé ... Le phénomène n'était pas unique : les jachères de Ndoffène et des *pint-a-kop* avaient aussi disparu (19). Seules subsistaient les jachères de Kadam, village où se déroulent les circoncisions de Ngohé, et de Ndiokhoba, où les mares ne tarissent que tardivement. Ailleurs, ne restaient que des chemins bordés d'arbustes touffus (20) qui menaient les troupeaux vers les mares.

Pour Ngohé, l'événement est daté avec précision : août 1973. A Tok Ngol, la fin de la jachère s'est produite en 1980. Si le phénomène est massif, son déroulement n'est pas uniforme. Tous les champs sont désormais en culture permanente.

Les explications de cette disparition s'emboîtent et renvoient à une cause majeure. D'abord, la diminution des pluies et l'assèchement rapide des mares rendent inutiles les jachères ; les troupeaux sont envoyés dans d'autres régions. Ensuite, poussée démographique et mécanisation généralisée ont obligé les paysans à récupérer toutes leurs terres pour faire face à leurs besoins. Cette

explication, courante, est insuffisante. Le village de Kalyre a gardé une jachère malgré un indice de forte mécanisation : les aides collectives pour le déterrage de l'arachide ne s'y pratiquent plus. Enfin, et c'est l'explication que je retiendrai, le vote de la loi sur les « communautés rurales » en 1972 a ravivé les appréhensions paysannes quant à la tenure des terres. Les habitants du MBayar ont mis en culture toutes leurs terres pour ne pas perdre l'usage de leurs champs.

Dans l'immédiat, les conséquences en ont été bénéfiques. La superficie cultivée totale a crû d'environ un tiers, ce qui s'est traduit par une hausse des productions de mil et d'arachide. En décembre 1982, les villages avaient un air de prospérité auquel je n'étais pas habitué. A long terme, les effets de cette disparition sont redoutables, et les cultivateurs en sont conscients sans pour autant modifier leurs comportements. Déjà, ils signalaient une baisse des rendements, exprimée selon des mesures locales (21). La terre ne se repose plus, elle n'est que partiellement fumée par le troupeau, en hiver, quand il divague dans les champs. Or, les paysans du MBayar sont réticents à l'égard des achats d'engrais, qui doivent être payés désormais au comptant et non par crédit sur les récoltes à venir. Les *acacia albida*, déjà fragilisés par la baisse de la nappe phréatique, ne pourront plus se reproduire (22). L'amenuisement du couvert arboré est inévitable, ce qui aura de nouvelles conséquences pour les rendements.

Une évasion du troupeau

La disparition de la jachère est le corollaire d'un autre phénomène : l'évasion du troupeau hors du terroir.

La maigreur des pâturages et l'assèchement rapide des mares ont très fortement frappé le troupeau à la suite de la sécheresse de 1972. Les chiffres fournis par le Service Départemental de l'Élevage à Diourbel soulignent une diminution du troupeau en 1973 pour l'ensemble de la région (23) :

- 26,6 % pour les bovins,
- 19,8 % pour les ovins et caprins,
- 10,8 % pour les chevaux.

Les sécheresses de 1977 et 1980 ont eu des conséquences moins graves pour le bétail. Mais une alimentation insuffisante a rendu les bêtes fragiles aux épizooties et aux blessures (24).

Toujours selon les mêmes chiffres, le troupeau s'est reconstitué de 1973 à 1976, mais de façon inégale : si les chevaux, les ovins et les caprins ont dépassé les totaux de 1972, les bovins sont restés en nombre insuffisant. Des changements dans les limites de la région après 1976 ne permettent pas de poursuivre la comparaison.

Les habitants du MBayar rompent avec le passé en envoyant, juste avant les pluies, leur bétail dans le Djoloff, à Gassane et Sadio, villages dotés de forages. Le troupeau est affecté de migrations massives et saisonnières : en saison sèche, il circule dans les champs récoltés, qu'il fume partiellement ; en saison des pluies, il se dirige vers le Djoloff, sous la conduite des jeunes bergers (*kaynak*). La relation complémentaire qui était établie entre la terre, les arbres et le bétail pour la restitution de la fertilité des sols est en voie de disparition.

Une extension du système de production

La disparition de la jachère annuelle a permis d'étendre le système de production à tout le terroir. Elle est une réponse aux sécheresses et à une hausse de la pression démographique. Elle a été rendue possible grâce à une généralisation de la mécanisation agricole, qui a modifié l'organisation du travail.

Accroissement et vieillissement de la population

La population de Nghé-MBayar a augmenté en quinze ans (25) :

	1967	1982
Population active	1 125	1 501
Population totale	1 782	2 784

La population totale a crû plus fortement (+56,2%) que la population active (+33,4%), ce qui confirme les impressions ressenties sur place : la classe d'âge de vingt à trente ans est absente de la vie quotidienne. Nghé est plus cantonné que par le passé dans un rôle de reproduction biologique et d'asile pour les personnes âgées. Ce phénomène affecte vraisemblablement tous les terroirs au cœur du Sénégal. Les jeunes gens vont s'employer ailleurs.

Sur la migration des troupeaux dans le Djôloff se greffe une migration des hommes. Les relations privilégiées entre Nghé d'un côté, Gassane et Sadio de l'autre, font que les jeunes hommes s'y rendent pour y travailler comme *surga* (26) pour une ou plusieurs saisons agricoles. Le mouvement prend de l'ampleur par rapport à la période précédente.

Il est difficile de faire le point sur les migrations vers les Terres Neuves. Les anciennes migrations vers la zone de Gossas se sont épuisées et ce sont peut-être les mêmes personnes, ou leurs enfants, qui se dirigent vers les villages mis en place par la Société des Terres Neuves. La population de Louanga, dans l'arrondissement de Malème-Hodar, s'est amenuisée sans que je sache très bien si les habitants sont retournés à Nghé ou sont allés coloniser d'autres régions (27). Des jeunes de Nghé y viennent encore comme *surga*. Les habitants qui y sont restés ne se considèrent pas comme coupés définitivement du village d'origine ; les relations sont fréquentes.

Les migrations vers les villes (Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack) sont liées à une hausse du niveau scolaire en dix ans. On m'a parlé d'un médecin, d'un ingénieur, d'un professeur d'anglais, d'étudiants à l'université... La pêche, à MBour, attire quelques-uns des habitants du MBayar. Enfin, la migration saisonnière des *mbindan* (28) s'est développée ; elles reviennent dans leurs familles pour la saison des cultures.

Si ces migrations permettent d'alléger les densités, elles vident aussi le village de la tranche d'âge la plus active, celle qui, autrefois, fournissait le plus fort apport en travail dans les aides collectives. La mécanisation de l'agriculture s'y est substituée.

Une mécanisation généralisée

Les opérations culturales productives ont été mécanisées, comme le montre une comparaison entre 1970 et 1981 (29). En 1970, les groupes de production étaient sous-équipés. En 1981, ils détiennent un semoir en moyenne et sont suréquipés en hoes mécaniques. Si tous n'ont pas de charrette et d'animal de trait, l'augmentation est très sensible depuis 1970, sauf pour les ânes auxquels on préfère le cheval (30). Cette mécanisation est massive : la période d'accommodation, de réinterprétation des innovations techniques est terminée. Elle a rendu possible la mise en culture de la totalité du terroir, à l'exception des bois sacrés, seuls vestiges de la forêt qui couvrait le Baol au siècle dernier.

Elle a eu d'autres effets : par rapport au travail de l'*iler*, les labours sont plus profonds, le sol est davantage imprégné d'humidité, ce qui améliore la production, même si la pluviosité est médiocre comme en 1982. Mais les façons culturales perdent de leur qualité. Le mil n'étant plus démarré à la main, les épis sont moins vigoureux.

Des changements dans l'organisation du travail

La mécanisation de l'agriculture a modifié l'organisation du travail au sein du groupe de production. Les opérations culturales conduites avec un outillage léger sont restées inchangées. Par contre, les opérations mécanisées se sont masculinisées. Elles sont effectuées par le chef du groupe de production, détenteur de l'équipement, aidé par l'un de ses fils (31). C'est le cas des semis du mil, des semis et des sarclages de l'arachide. De même, le transport des récoltes se fait en charrette, sous la responsabilité des hommes, ce qui a provoqué la disparition d'une des rémunérations des femmes, amoindri leurs capacités d'accumulation (32). Les femmes sont cantonnées dans les opérations non mécanisées : décorticage, entassage, vannage de l'arachide; glane du mil et de l'arachide. Le débroussaillage (*figu*) ainsi que la récolte de mil, accomplis avec des outils légers, sont restés un travail d'hommes.

Il faut cependant prêter attention à un décalage constant entre les normes et les faits. Les temps de travaux relevés en 1967-1968 avaient montré que l'organisation du travail dépendait aussi de la composition du groupe domestique en hommes et en femmes. Si un couple n'a pas d'enfants présents, l'épouse aidera son mari en guidant les animaux de trait, ou en travaillant à ses côtés à l'iler pendant qu'il sarclera avec une houe mécanique.

L'aide villageoise (*a sim*) a fortement diminué. La mécanisation de la récolte d'arachide a fait disparaître le plus important de ces travaux collectifs, ce qui est bénéfique pour les femmes : elles n'ont plus à préparer les grands repas offerts à cette occasion. Les apports extérieurs en travail se maintiennent pour quelques opérations non mécanisées, quand la force de travail domestique est insuffisante : récolte ou pilage du mil; vannage, battage et glane de l'arachide. A l'inverse, le travail en coopération de deux ou trois cultivateurs, avec apport de matériel et de cheptel (*ndamir*), est apparu et se développe. La coopération entre unités de production se rétrécit. La réciprocité, auparavant différée dans le temps et souvent théorique, fait place à des apports en travail immédiats et conjoints.

Selon les hommes, les tâches domestiques des femmes ont été améliorées. Une machine à piler les déchets de ce travail ingrat. Les charrettes servent à transporter l'eau, le bois, les récoltes, à retourner à l'habitation pour le repas de la mi-journée au lieu de porter les plats aux champs. Les versions des femmes sont moins optimistes. Elles n'utilisent la machine à piler que pour les jours de fête, quand les quantités de mil sont trop importantes (33). La charrette n'est pas attelée tous les jours. Les travaux de la vie quotidienne sont donc restés les mêmes : pilage du mil, puisage et transport de l'eau, cuisine, balayage de l'habitation, surveillance des enfants. Mes observations confirment leurs propos.

Les changements survenus dans le MBayar entre 1972 et 1982 sont importants : appauvrissement du système de culture, extension du système de production. Ces changements se sont traduits, semble-t-il, par une élévation des revenus monétaires. Une opulence discrète régnait, en décembre 1982, à Nghohé ou dans les *pint-a-kop* à la suite de la vente d'arachide ou de mil *pod*, ce qui était paradoxal quand on se rappelle les désastres climatiques des années 1972, 1977 et 1980. Cependant, les habitants constataient une baisse de la fertilité de la terre, car il leur fallait davantage de semences pour obtenir les mêmes récoltes que dix ans plus tôt.

En première analyse, ces changements sont une réponse aux crises agricoles. En poussant plus avant, on s'aperçoit qu'ils sont dus aux effets conjugués d'une intervention plus grande de l'État.

LE PAYSAN ET L'ÉTAT

La décentralisation administrative, votée en février 1972, marque un tournant dans la politique sénégalaise. En cultivant le paradoxe, je pense qu'elle assure une plus grande présence de l'État dans la vie des villages. A partir de cette date, l'intervention de l'État s'est fait sentir, et sous plusieurs formes : aide alimentaire, mise en place des « communautés rurales », Code de la Famille. Les habitants de Ngohé font une référence constante à ces mesures. Mais il est curieux de noter qu'il les confondent et les citent l'une pour l'autre. Ils font parfois l'amalgame entre la loi sur le Domaine National de 1964, la loi de décentralisation de 1972 et le Code de la Famille. Ils n'ont pas entièrement tort, car ces textes ne sont pas étrangers les uns aux autres, visent une transformation du monde rural. Ils n'en connaissent pas le contenu détaillé, ce qui est normal. Ils ont donc élaboré leur propre interprétation, que je restituerai pour essayer de comprendre les effets de la politique menée de 1972 à 1982 sur le système de production.

L'aide alimentaire

L'aide alimentaire fournie par le gouvernement du Sénégal, et par les gouvernements étrangers par son intermédiaire, est le signe le plus évident de l'emprise de l'État dans la vie des villages. A Ngohé, elle a permis d'atténuer les crises. Il n'y eut pas de mort d'homme attribuée aux sécheresses. Si le bétail fut gravement atteint par l'absence de fourrage et l'assèchement des mares, il fut épargné d'une autre façon. Il ne joua pas le rôle d'encaisse de précaution qui lui est assigné dans le MBayar ; il n'y eut pas de ventes ou d'échanges de bovins pour acquérir du mil. L'aide alimentaire et des activités de substitution ont permis de maintenir l'intégrité du troupeau, du moins pour les animaux restés en vie. Dans les cas extrêmes, les moutons et les chèvres, qui appartiennent aux femmes, furent vendus, et non le gros bétail (34).

En 1972-1973, les solutions mises en œuvre à Ngohé ont varié selon la situation des groupes de production. Pour quelques-uns, les récoltes étaient faibles, mais l'aide alimentaire et des réserves monétaires ont suffi pour sortir de la crise. Les gens de caste font partie de cette catégorie, car ils disposent de ressources, en monnaie ou en nature, supérieures à celles des paysans. Dans d'autres cas, les récoltes étaient très faibles : quelques gerbes de mil. L'aide alimentaire n'a pu couvrir les besoins, les hommes ont dû migrer vers les villes à la recherche d'un emploi de journaliers. Il y aurait eu un important exode d'habitants de Ngohé vers Dakar en 1973. Les groupes de production dont l'un des membres avait un emploi salarié, à la SEIB de Diourbel par exemple, étaient privilégiés (35). Des femmes se sont livrées au commerce de poulets et de chèvres, achetés à Ngohé, revendus à Diourbel. Le début des travaux agricoles, en mai 1973, a créé une difficulté supplémentaire. Il a fallu trouver de l'argent pour acheter des semences, les récoltes de l'année précédente n'ayant pas permis d'en conserver.

Autre écologie, autres solutions. A Louanga, aux confins des Terres Neuves, les habitants ont bénéficié de l'aide de l'État et d'une aide privée, par le canal des fondateurs du village. La situation étant cependant très difficile, ils ont abattu des arbres pour fabriquer du charbon de bois, vendu à des commerçants de MBour, qui le transportaient à Dakar. Cet abattage a dû multiplier les effets de la sécheresse sur le couvert végétal. Quand cette activité ne suffisait pas pour acheter du mil ou du sorgho, ils ont vendu des moutons ou leur matériel agricole.

Les crises de 1977-1978 et 1980-1981 ont été moins dures et l'aide alimentaire a permis de les surmonter dans la plupart des cas. Quand les circonstances étaient difficiles, les habitants de Ngehé et Louanga ont recouru à des solutions proches de celles mises en œuvre en 1972-1973.

L'aide du gouvernement sénégalais a amorti les effets des crises agricoles. Les habitants du MBayar n'ont pas vendu leur gros bétail pour acquérir de la nourriture. Leurs versions sont confirmées par des témoignages extérieurs. Le troupeau ne fut affecté que par les effets directs des sécheresses : manque d'eau et de fourrage. L'un des éléments du système de production fut donc en partie protégé, grâce à l'intervention de l'État. Mais cette intervention a amoindri l'autonomie des villageois, devenus dépendants du pouvoir central.

La loi de décentralisation administrative

En 1972, était votée la loi de décentralisation administrative, prévoyant la mise en place de « communautés rurales » au Sénégal (36). La création de la « communauté rurale de Ngehé » date du 17 juin 1976, la nouvelle organisation ayant été étendue progressivement à tout le territoire. Ngehé devenait le centre d'une unité administrative comprenant trente-huit villages, quartiers et *pint-a-kop*, peuplée de 10 315 habitants en 1982. Cette nouvelle organisation met subtilement fin, elle aussi, à l'autonomie locale : les habitants sont insérés dans une communauté qui dépasse les limites de leur terroir ; ils sont en relations fréquentes avec des représentants de l'État, dont le sous-préfet.

En décembre 1976, étaient élus un président, un vice-président et huit conseillers ruraux, qui forment le Conseil Rural. Ce conseil, comprenant aussi le sous-préfet et le chef du CER (37), élabore des projets. Ces projets sont financés par une « taxe rurale » (38) et des centimes additionnels, prélevés par les chefs de village et versés au Trésor Public. Le sous-préfet est l'ordonnateur des dépenses.

Les réalisations entreprises par la communauté rurale de 1977 à 1982 sont perceptibles : construction de deux classes, d'une maison communautaire, d'une maternité, d'un foyer rural, d'un magasin de stockage. Des puits ont été creusés, d'autres réparés. De plus, le Président de la « communauté rurale de Ngehé » a remporté la victoire dans un conflit qui l'opposait à la commune de Diourbel au sujet des terrains sur lesquels sont installés les nouveaux ateliers et la cité ouvrière de la Société Électrique et Industrielle du Baol.

En dehors de ces réalisations, le Conseil Rural se limite à un rôle de gestion des terres. Il respecte les pratiques foncières antérieures. Le principe est que chaque usager est maintenu sur les parcelles qu'il cultive. L'analyse de cinq affaires, mises en délibération le 21 juin 1977, montre que les arguments font référence à d'anciennes institutions : rôle de l'arbre pour signifier l'usufruit d'un champ, lien entre terre et résidence, continuité dans la culture d'une parcelle, ...

Cette prudence rassure les villageois et les rend favorables à la nouvelle organisation. Il faut se méfier, cependant, d'une unanimité de surface. Au cours d'un entretien, le même interlocuteur, après avoir loué l'action de la « communauté rurale », peut se contredire et se lancer dans une violente diatribe ! En général, les hommes y sont plutôt favorables. Les femmes regrettent de n'être ni consultées ni représentées. Elles sont pourtant satisfaites de certaines réalisations : école, maternité. Dans les *pint-a-kop*, les habitants se plaignent d'être délaissés au profit des villages du centre. Ils ont besoin de puits, de pharmacies villageoises. Les habitants de Louanga ont les mêmes revendications à l'égard de Ndioum-Gainth, centre de leur « communauté rurale ». Les équipements sont concentrés au cœur des nouvelles unités, les villages périphériques y accèdent difficilement, ce qui crée des inégalités.

Ces observations rejoignent d'autres. Les femmes du Sine-Saloum ne participent pas à la prise de décision dans le monde rural (39). En pays wolof, le

Conseil Rural se trouve aussi limité à un rôle de « police de la terre ». Il maintient les choses en l'état ; il ne peut en être autrement puisqu'il est composé de paysans. Les cultivateurs jouent, auprès de lui, des coutumes ou de la loi selon leurs intérêts (40).

La mise en place de la « communauté rurale » est responsable de la disparition de la jachère annuelle. Un mécanisme juridique avait été prévu : la loi sur le Domaine National de 1964 confiait la gestion des terres à l'État, qui la rétrocédait, en 1972, aux « communautés rurales ». De toutes ces dispositions, les cultivateurs n'ont retenu que la notion de « terres vacantes » : ils perdraient l'usage des terres qui ne seraient pas mises en valeur. Chacun a donc récupéré les parcelles qui devaient être mises en jachère en 1973, et le terroir était cultivé dans son intégralité. Pour les mêmes raisons, le prêt de terre à court terme (*a tyit*) disparut à cette époque. La gestion du Conseil Rural a, par la suite, figé cet état de fait, ce qui a plutôt satisfait les habitants. L'adhésion à la « communauté rurale » se transforme alors en une intégration un peu plus poussée à l'ensemble national.

Le Code de la Famille

En 1972, était aussi promulgué le Code de la Famille (41). Ses dispositions étaient souples. Le lévirat y est autorisé (art. 115) ; la polygamie est un régime matrimonial parmi d'autres (art. 133) ; la parenté est établie en ligne paternelle et ligne maternelle (art. 254) ; l'indivision des biens peut être maintenue après un décès (art. 462) ; tout un titre est consacré à « la succession de droit musulman ». Mais les villageois ne sont pas des juristes. Ils ont leur interprétation. Pour eux, le Code de la Famille vise la suppression de l'héritage en ligne utérine au profit d'une transmission des biens du père à ses enfants. L'appréciation est positive ou négative selon l'âge et la religion de l'interlocuteur (42).

Il fallait donc savoir si le Code de la Famille, et son interprétation locale, avaient modifié ou non les objectifs économiques à long terme des producteurs, à savoir la formation d'une accumulation collective des biens, en association avec les membres d'une « case de la mère » (43).

Le domaine d'enquête est ardu car il touche à ce qui est secret dans le MBayar. On ne peut recueillir que des normes, sans observer aucun fait, du moins au cours d'un passage rapide. Quand je me suis livré à l'analyse rétrospective de quelques héritages, leur composition et la destination des biens variaient selon mes interlocuteurs ! J'ai dû me contenter de déductions, fondées sur des bribes d'entretiens, des lapsus, des contradictions...

A Louanga, la situation était claire car les catégories de biens correspondaient à une distinction géographique : les biens et les animaux présents dans le village sont sous la responsabilité du chef du groupe de production et de son épouse ; ils sont destinés à leurs enfants, quitte à être vendus pour être divisés en parts équitables (44). Mais les hommes participent aussi à la formation de troupeaux en commun avec leur mère et leurs frères dans les villages d'origine. Ces troupeaux n'iront pas à leurs enfants ; ils devraient être transmis en ligne utérine. Des exemples sont donnés de cotisation à une « case de la mère ». Un cultivateur a commencé d'acquérir des bêtes avec sa mère dès 1942, grâce à des ventes d'arachide. Par reproduction interne, ce troupeau atteignait dix têtes de bétail en 1982. Un autre participe à plusieurs troupeaux, en plus de celui qu'il gère à Louanga pour ses enfants : un troupeau à Diomkhel, à la périphérie de Nghé, auprès de sa mère ; un autre à Diokam, détenu par l'une de ses sœurs ; il n'a sans doute qu'un droit de contrôle sur ce dernier, sans y cotiser.

La formation d'une accumulation collective semble s'être maintenue à Nghé jusqu'en 1982. Elle correspond à la logique de l'héritage en ligne utérine :

« Quand j'ai voulu me marier, j'ai eu recours aux biens de ma sœur ; quand j'ai produit, je fais hériter mon neveu pour remercier ma sœur » (45).

En effet, les compensations matrimoniales ont subi une forte inflation en dix ans. Entre 1968 et 1972, elles voisinaient 40 000 F CFA. De nos jours, elles sont beaucoup plus élevées (46). Tout se passe comme si cette inflation des dots avait pour but de les mettre hors de la portée d'un individu, du moins en milieu rural. Il est obligé de faire appel aux apports de ses proches parents, ce qui, en retour, justifie la transmission des biens en ligne utérine.

Quand on interroge les habitants sur leurs souhaits d'héritage, ils établissent une claire distinction. Les biens qui ont été hérités d'un oncle ou qui ont été acquis par cotisation à une « case de la mère » iront à leurs frères germains et utérins, puis à leurs neveux. Les biens acquis par eux-mêmes sont destinés à leurs enfants. Il n'y a donc aucun bouleversement dans les normes depuis 1972. De même, un cordonnier, homme de caste, transmettra ses biens à ses fils, comme autrefois.

Mais le Code de la Famille a ouvert une brèche : la possibilité d'une rupture de l'indivision (art. 449). La tactique, telle qu'elle est perçue par les villageois, serait la suivante : des enfants, qui ont abandonné Ngehé depuis quelque temps, attaquent en justice l'héritier de leur père, c'est-à-dire son frère ou son neveu. Le droit moderne leur donnant raison, ils récupèrent l'héritage, en particulier le troupeau de bovins. Deux affaires venaient d'être portées devant le tribunal de Diourbel par des originaires de Ngehé. La première a été tranchée dans ce sens. La seconde devait être rejugée, car les animaux de la sœur du défunt avaient été aussi attribués aux plaignants et non à ses enfants à elle ! En décembre 1982, la situation était confuse, les villageois en attente. La survie de l'accumulation collective dépendait de la jurisprudence. Ainsi, le poids du pouvoir central se faisait une fois de plus sentir, par le biais du Code de la Famille. Des parades ont été élaborées : des testaments ou des donations entre vifs permettaient de répartir à l'avance les biens entre les enfants et les parents utérins.

Les objectifs économiques à long terme des cultivateurs du MBayar étaient encore respectés. Mais une période de turbulence juridique s'amorçait, qui reflétait l'intrusion de l'État au sein du groupe domestique et des lignages.

CONCLUSION

L'extension du système de production de Ngehé, accompagnée d'un appauvrissement du système de culture, est liée à la fois aux sécheresses et à l'intervention de l'État, elle-même suscitée en partie par les sécheresses. Cette intervention est ambiguë. Sous l'influence du Code de la Famille, l'accumulation collective peut disparaître à long terme, ce qui affaiblirait les capacités d'adaptation des lignages. Mais l'aide alimentaire a permis d'éviter le pire sur le plan humain, a contribué à épargner le cheptel, fondement de la puissance lignagère.

D'autres changements se sont produits. La suppression de l'Office de commercialisation de l'arachide ne suscitait aucun écho à Ngehé. Par contre, j'ai été frappé par une amélioration des tenues vestimentaires et, surtout, par la consommation de riz au poisson, inimaginable dix ans plus tôt ! Certains y verront le signe d'une « wolofisation » du MBayar. D'autres penseront à une meilleure intégration à la communauté nationale, avec la disparition des particularismes alimentaires (47).

Un système de production n'est pas autonome. On n'en comprend la dynamique que s'il a été situé dans un contexte global, celui de la politique

nationale et de la conjoncture internationale. Deux périodes se distinguent dans les mesures prises à l'égard du monde rural, du moins telles qu'on les perçoit de Ngohé. De 1960 à 1972, la conjoncture mondiale était à la croissance. La pression des organismes internationaux sur les politiques économiques des pays en développement était relativement légère. Le gouvernement du Sénégal a tenté de transformer les systèmes de production par la mise en place des coopératives, par un programme d'accroissement de la production d'arachide, par la modification des comportements par voie législative. Cette politique n'a eu qu'une efficacité modérée, car la dégradation du niveau de vie des cultivateurs, due aux mauvais cours de l'arachide, les a incités à maintenir les pratiques antérieures. A partir de 1972 débutait une crise mondiale qui a peu à peu conduit la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International à accentuer leur contrôle sur les pays africains. Au Sénégal, elle se conjugait à plusieurs sécheresses. De 1972 à 1982, l'État s'est rendu nécessaire à la survie des villageois. Il a pu modifier à la fois l'organisation politique des villages, en instaurant les « communautés rurales », et l'organisation interne des groupes domestiques, par l'aide alimentaire et le Code de la Famille. Les derniers bastions d'une résistance à l'État ont été ainsi emportés. Le système de production s'est transformé dans le même temps.

Un autre tournant est pris depuis 1983. A cause de l'endettement des coopératives, les achats à crédit sur les récoltes à venir ont été supprimés. Depuis 1985, et sous la pression des organismes financiers internationaux, une nouvelle politique agricole est inaugurée : les achats d'équipement agricole et de produits se feront dorénavant au comptant et aux prix du marché (48). En 1986, les cultivateurs ont délaissé les engrais et les produits phyto-sanitaires. A Ngohé, ces mesures interviennent dans une période de baisse de la fertilité des sols, à la suite de la disparition de la jachère. De curieux effets de ricochet se produisent entre des mesures telles qu'elle ont été voulues et des effets sur le plan local qui n'ont pas été maîtrisés!

L'appauvrissement du système de culture, l'extension du système de production sont des faits indéniables. Mais les propos sur les transformations de l'accumulation collective et de l'héritage me laissent davantage sceptique et me renvoient à une question de méthode. De 1966 à 1972, j'avais mené, entre autres, des enquêtes quantitatives alors qu'en décembre 1982 je me suis contenté d'entretiens rapides. Les enquêtes longues ne mettraient-elles pas l'accent sur les phénomènes de permanence, sur les résistances, les réinterprétations, conduisant à des explications en termes de structures et de mécanismes? Les entretiens ne privilégient-ils pas les changements, les bouleversements, ne font-ils pas ressortir les stratégies et les processus? Comment, en un mois, savoir ce qui se fait par rapport à ce qui se dit?

BIBLIOGRAPHIE

- BALANS (J.-L.), COULON (C.), GASTELLU (J.-M.), 1975. — Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal. Paris, Pédone, 178 p.
- CHASTANET (M.), 1983. — Les crises de subsistances dans les villages soninke du cercle de Bakel, de 1858 à 1945. Problèmes méthodologiques et perspectives de recherche. *Cahiers d'Études Africaines*, 89-90, XXIII, 1-2 : 5-36.
- COPANS (J.), 1979. — Droughts, famines and the evolution of Senegal (1966-1978). *Mass emergencies*, 4 : 87-93.

- COPANS (J.), 1980. — Les marabouts de l'arachide. Paris, Le Sycomore, 263 p.
- COPANS (J.), COUTY (Ph.), ROCH (J.), ROCHETEAU (G.), 1972. — Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I — Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides. Paris, *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 15, 274 p.
- COULON (C.), 1981. — Le Marabout et le Prince. Islam et pouvoir au Sénégal. Paris, Pédone, 317 p.
- DELPECH (B.), GASTELLU (J.-M.), 1974. — Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II — Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer (en collaboration avec Mamadou Diouf et Youssou Diouf). Paris, *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 34, 148 p.
- DIOUF (M. B.), 1983. — Forgerons wolof du Kajoor, forgerons sereer du Siin et du Jegem : de l'époque précoloniale à nos jours. Paris, EHESS, thèse, 498 p. *multigr.*
- DIOUF (M. B.), 1984. — Migration artisanale et solidarité villageoise : le cas de Kanèn Njob, au Sénégal. *Cahiers d'Études Africaines*, XXI, 4 : 577-582.
- DUPIRE (M.), 1972. — Les facteurs humains de l'économie pastorale. Niamey, *Études nigériennes*, n° 6, 93 p.
- FALL (R.), 1983. — Le royaume du Bawol du XVI^e au XIX^e siècles. Pouvoir wolof et rapports avec les populations sereer. Paris, université, thèse, 349 p. *multigr.*
- Femmes et politiques alimentaires, 1985. — Actes du Séminaire International ORSTOM-CIE. 14-18 janvier 1985. Paris, ORSTOM, *Colloques et Séminaires*, 742 p.
- GASTELLU (J.-M.), 1981. — L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal. Paris, *Trav. et Doc. de l'ORSTOM* n° 128, 808 p.
- KLEENE (P.), 1976. — Notion d'exploitation agricole et modernisation en milieu wolof Saloum (Sénégal). *Agronomie Tropicale*, vol. XXXI, n° 1 : 63-82.
- LERICOLLAIS (A.), 1970. — La détérioration d'un terroir, Sob en pays serer (Sénégal). *Études Rurales*, nos 37-38-39 : 113-128.
- LERICOLLAIS (A.), 1972. — Sob : étude géographique d'un terroir serer. Paris-La Haye, Mouton, *Atlas des structures agraires au sud du Sahara* n° 7, 110 p.
- LOMBARD (J.), 1985. — Disponibilités alimentaires en céréales et stratégies de survie en pays sereer. Méthodologie et perspectives de recherche. Dakar, ORSTOM, 59 p. *multigr.*, annexes, photos.
- MARCHAL (J.-Y.), 1985. — La déroute d'un système vivrier au Burkina. Agriculture extensive et baisse de production. *Études Rurales*, 99-100, Économies des vivres : 265-280.
- NDIAYE (A.), 1985. — Statut foncier et gestion des terres agricoles au Sénégal. Montpellier, université, thèse, 301 p. *multigr.*
- N'DOYE (M.), 1978. — Données nouvelles sur la biologie et l'écologie au Sénégal de la chenille poilue du Niébé, *Amsacta moloneyi* Dr. I. Voltinisme et dynamique des populations. *Cahiers ORSTOM, sér. Biol.*, vol. XIII, n° 4 : 321-331.
- PÉLISSIER (P.), 1966. — Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 940 p., 64 pl.
- PÉLISSIER (P.), 1985. — Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire. In : Des labours de Cluny à la révolution verte. Paris, PUF : 201-222.
- République du Sénégal, 1979. — Code de la Famille. Loi n° 72-61 du 12 juin 1972 (modifiée par la loi n° 74-37 du 18 juillet 1974 et la loi n° 79-31 du 24 janvier 1979). Dakar, 225 p.
- VENEMA (L. B.), 1978. — The Wolof of Saloum : social structure and rural development in

Sénégal. Wageningen, Centre for Agricultural Publishing and Documentation (PUDOC), 228 p.

VIDAL-CROUZET (C.), 1981. — Les femmes wolof dans un milieu rural en mutation : marginalisation ou intégration? Observations participantes dans deux espaces villageois du Sine-Saloum au Sénégal. Paris, EHESS, thèse, 331 p. *multigr.*

Notes

- (1) Je remercie Antoine NDOUR qui m'accompagna au cours de ce voyage en décembre 1982 et me fut d'une aide très précieuse. Je remercie aussi le Président et les habitants de la communauté rurale de Ngohé-MBayar (sous-préfecture de Ndoulo) et ceux de Louanga (sous-préfecture de Malème-Hodar). Je suis reconnaissant de l'accueil que m'ont réservé les responsables administratifs et religieux.
- (2) La définition provisoire du «système de production» que je retiendrai est très profondément inspirée des recherches de M. le Professeur BADOUIN : une combinaison des productions végétales et animales (système de culture), projetée dans l'espace (structures agraires), et associée à une organisation sociale de la production. Le système de production est observé de façon privilégiée à l'échelle du groupe de production. Cette observation vise à le décrire et non à le transformer. Cf. R. BADOUIN : «L'analyse économique du système productif en agriculture», dans la même publication.
- (3) P. PÉLISSIER (1966), A. LERICOLLAIS (1972).
- (4) Superficies cultivées de dix-neuf groupes de production en 1967-1968 : moyennes pour un groupe de production :

mil à cycle court	: 0,51 ha
mil à cycle long	: 0,79 ha
sorgho	: 0,08 ha
arachide	: 0,39 ha
- (5) Temps de travaux relevés tous les deux jours entre juin 1967 et août 1968 pour sept groupes de production :

Total des heures de travail :	
mils	6651 heures
arachides	5807 heures
autres cultures	201 heures
Total général	12 659 heures
- (6) Solde de 678 heures pour sept groupes de production en 1967-1968, soit 5,4 % de leur temps de travail total.
- (7) B. DELPECH (1974 : 106-107).
- (8) M. CHASTANET (1983).
- (9) B. DELPECH, J.-M. GASTELLU (1974).
- (10) Bambey, CNRA, Service Météorologique (communication personnelle).
- (11) Le même processus d'extensification d'un système de production intensif a été observé dans le Yatenga, au Burkina Faso. Cf. J.-Y. MARCHAL (1985).
- (12) A Ngohé, un puits de 22 m était à sec alors qu'on y puisait de l'eau en 1972. Le puits de Pande, qui fournit de l'eau, est profond de 27 m. Dans le *mbind-a-kob* de Gnignakh, l'eau était puisée à 19 m en 1972 et à 25 m en 1982.

- (13) Durée de croissance du mil *matye* : 120 jours.
Durée de croissance du mil *pod* : 90 jours.
- (14) J'ai pu constater les ravages causés par ces parasites (*fa mbuss, a lass*). Il s'agit du perce-oreilles (*forficula auricularia*), de la chenille des chandelles (*rhaguva albipunctella*), de la chenille poilue du niébé (*amscata moloneyi*). Cf. les publications de M. M'Baye N'DOYE, dont : (1978).
- (15) Pour le mil à cycle court : souna 3.
Pour l'arachide : variétés 57 422 et 57 435.
- (16) Seuls les bergers se plaindront de sa disparition car ils le consommaient trempé, sans pilage ni cuisson.
- (17) Dans quelques champs, que j'ai visités, étaient complantées neuf lignes de *pod* et une ligne de *matye*. Le *pod* arrivait à maturité tandis que le *matye* était ravagé par les parasites.
- (18) On retrouve l'une des principales conclusions du colloque international sur : « Femmes et politiques alimentaires » (1985).
- (19) *Pint-a-kop* : villages périphériques, issus de Nghohé et Ndoffène.
- (20) *ndaamol*.
- (21) La production d'arachide, pesée lors de la vente à la coopérative, est rapportée au nombre de « bassines » de semences.
- (22) Il a été montré que la jachère annuelle était indispensable à la reproduction de ces arbres : P. PÉLISSIER (1966).
- (23) Annexe I : Situation du troupeau de 1972 à 1976. Ces statistiques sont à manier avec précaution. Elles proviennent des vaccinations annuelles du troupeau : tout dépend des dates auxquelles elles sont faites et donc des décalages d'une année sur l'autre. Ces chiffres m'ont cependant paru éloquentes.
- (24) Bovins : charbon symptomatique.
Ovins, Caprins : pastorellose ovine.
Chevaux : botulisme.
- (25) Données pour 1967 : recensements personnels des 9 quartiers de Nghohé. Données pour 1982 : recensements de la « communauté rurale de Nghohé », aimablement communiqués par M. J.-P. SENE, son Président.
Les critères de recensement n'ont pas été les mêmes : en 1967, j'avais retenu comme « personnes actives » celles ayant plus de quinze ans. La « communauté rurale » recense comme « personnes actives » celles qui sont imposables. On peut estimer, cependant, que les deux populations se recouvrent en partie.
- (26) *surga* : travailleurs dépendants. Ce terme n'est pas utilisé pour désigner des habitants de Nghohé quand ils sont dans leur terroir.
- (27) La création de Louanga, en décembre 1966, est due à l'initiative des R.R. PP. d'Espinay Saint-Luc, Durand et Bouvet. Elle a permis de désengorger de vieux terroirs, dont Nghohé.
- (28) *mbindan* : jeunes femmes embauchées comme employées de maison.
- (29) Annexe II : Équipement agricole en 1970 et en 1981. La comparaison porte sur 96 groupes de production en 1970 (recensements personnels des quartiers de Kalom, Ngodilème et Ndiobènc-Mbafaye) et sur 1 627 en 1981 (ensemble de la « communauté rurale » de Nghohé).
- (30) Un cheval peut tirer aussi bien une houe, un semoir qu'une charrette. De plus, il est doté, dans les sociétés sénégalaises, d'un prestige qui remonte très loin dans le temps.
- (31) Annexe III : Organisation du travail agricole.
- (32) La « gerbe de la porteuse ». Autrefois, les femmes portaient les gerbes de mil des

- champs à l'habitation. Ces gerbes étaient proportionnelles à la force physique de la porteuse : petites pour les fillettes (environ 5 kg), pesantes pour les femmes adultes (entre 20 et 30 kg) ; la porteuse gardait pour elle-même une gerbe sur dix.
- (33) Coût d'utilisation de la machine à piler : 25 F CFA pour 2 kg de mil en 1982. Il est à la charge des femmes.
- (34) L'étude des comportements économiques en période de crise a été faite de façon rétrospective. Il n'était donc pas question de peser les récoltes, comme par le passé. J'ai procédé, avec l'aide d'A. NDOUR, à une évaluation des greniers en nombre de « pieds », que j'ai essayé de rapprocher de la population du groupe domestique, sans obtenir des résultats probants. Je me suis contenté d'indications rétrospectives sur les récoltes, jugées suffisantes ou déficitaires. J. LOMBARD (1985) a élaboré une méthode d'évaluation en mesures locales en utilisant de façon plus judicieuse le terme de « brasse ». Je ne récapitulerai pas les aides alimentaires reçues par les groupes de production visités. Le phénomène global me paraît plus important que leur énumération.
- (35) SEIB : Société Électrique et Industrielle du Baol. Cette huilerie, à l'origine, a diversifié ses activités ces dernières années.
- (36) Loi 72.002 du 1^{er} février 1972, portant réorganisation de l'administration territoriale et locale, et loi 72.025 du 19 avril 1972, portant fonctionnement des « communautés rurales ».
- (37) CER : Centre d'Expansion Rurale.
- (38) Elle se montait à 700 F CFA par personne imposable en 1982.
- (39) C. VIDAL-CROUZET (1981).
- (40) A. NDIAYE (1985). Le même auteur signale un danger de reconcentration des pouvoirs au profit des sous-préfets, seuls à connaître le détail des lois et règlements face à des conseillers ruraux faiblement alphabétisés.
- (41) République du Sénégal (1979).
- (42) Des amis jeunes et catholiques, donc favorables à un héritage direct du père aux enfants, ont fait un lapsus : ils m'ont parlé d'« héritage normal » pour désigner la transmission des biens en ligne utérine !
- (43) La composition d'une « case de la mère » (*a ndok ya*) varie selon les étapes de son développement. Au départ, elle comprend une mère et ses jeunes enfants. Quand les filles se sont mariées et ont rejoint leurs époux, il reste la mère et ses fils adultes : « Les sœurs sont mariées, donc elles ne participent plus au troupeau ; elles le font avec leurs propres enfants » (Wali SÈNE, Ngohé, le 1^{er} décembre 1982). Au décès de la mère, la « case de la mère » se réduit aux frères germains et utérins.
- (44) Ces souhaits de transmission des biens doivent être interprétés avec précaution, car ils ne correspondent pas aux modalités concrètes de l'héritage, décidées par un Conseil de famille après la disparition du détenteur des biens.
- (45) Wali SÈNE, Ngohé, le 3 décembre 1982.
- (46) On m'a cité le chiffre de 300 000 F CFA pour la ville voisine de Bambey.
- (47) On peut y voir aussi une uniformisation des comportements, répondant à l'uniformisation des systèmes de production. Cf. B. STOMAL-WEIGEL : « L'évolution récente et comparée des systèmes de production serer et wolof dans deux villages du vieux bassin arachidier (Sénégal) », dans la même publication. Les transformations observées à Sob (A. LERICOLLAIS, 1970), à Nèourane et à Ngohé ne sont pas simultanées, ne touchent pas les mêmes secteurs. Comme l'indique B. STOMAL-WEIGEL, ces différences soulignent les particularités de chaque village, importantes dans les pays serer, et obligent à une périodisation des recherches, le contexte global se modifiant selon les décennies.
- (48) A. NDIAYE (communication personnelle).

ANNEXE I

Situation du troupeau de 1972 à 1976

ANNEES	BOVINS	OVINS ET CAPRINS	CHEVAUX
1972	122 000	108 500	32 500
1973	89 482	87 000	29 000
1974	94 930	127 658	34 960
1975	99 224	143 688	35 839
1976	105 740	174 485	40 122

(Source : Diourbel, Service Départemental de l'Élevage)

ANNEXE II

Équipement agricole en 1970 et en 1981

EQUIPEMENT	1970 (96 GROUPES DE PRODUCTION)	MOYENNE PAR GROUPE DE PRODUCTION	1981 (1 627 GROUPES DE PRODUCTION)	MOYENNE PAR GROUPE DE PRODUCTION
Semoirs	39	0,41	1 736	1,07
Houes	26	0,27	1 997	1,23
Charrettes	10	0,10	758	0,47
Chevaux	20	0,21	1 303	0,80
Anes	19	0,20	356	0,22

Pour 1981 (en plus) : 14 paires de bovins (traction). 973 souleveuses. 10 charrues.

ANNEXE III
Organisation du travail agricole

PRODUIT	OPERATIONS CULTURALES	TERMES SERER	NORMES 1967-1968	NORMES 1982
MILS	Débroussaillage	<u>figu</u>	Hommes	Hommes
	Semis	<u>a tup pod</u>	Hommes + Femmes	Hommes + Garçons
	1er Sarclage	<u>baxaw pod</u>	Hommes	Hommes + Garçons
	2e Sarclage	<u>xodyid pod</u>	Hommes	Hommes + Garçons
	Récolte	<u>a sahad pod</u>	Hommes	Hommes
	Glane	<u>a tan pod</u>	Femmes	Femmes
	Transport	-	Femmes	Hommes
ARACHIDE	Décorticage	<u>xobid aren</u>	Femmes	Femmes
	Semis et 1er Sarclage	<u>nas aren</u>	Hommes + Femmes	Hommes + Garçons
	2e Sarclage	<u>xodyid aren</u>	Femmes	Hommes + Garçons
	Déterrage	<u>a kak aren</u>	Hommes	Hommes + Garçons
	Entassage	<u>a pokat aren</u>	Femmes	Femmes
	Battage	<u>a patye aren</u>	Hommes	Hommes
	Vannage	<u>a pès aren</u>	Femmes	Femmes
	Glane	<u>a tan aren</u>	Femmes	Femmes
	Transport	-	Hommes	Hommes